



AU FIL DES JOURS

5 JUILLET 2016 N° 114

AFJ est le bulletin interne d'informations commun à la Fédération Nationale des Associations de Retraités FNAR et à l'Union Française des Retraités, régime général UFR-rg (par simplification UFR),

Dans son communiqué de presse du 16 juin 2016, le CNRPA rejoint les inquiétudes de la CFR et des fédérations qui la composent, à propos de la représentation des retraités et personnes âgées dans les futures instances (HCFEA et CDCA), telle qu'elle est définie dans les projets de décrets.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMITE NATIONAL DES RETRAITÉS ET DES PERSONNES AGÉES

16 JUIN 2016

Le CNRPA réuni en séance plénière le 14 juin 2016 a été saisi, pour avis, de deux décrets importants portant sur la création du Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge HCFEA et des Comités départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie CDCA.

Le CNRPA a donné des avis défavorables sur ces projets en l'état, demandant qu'une nouvelle version lui soit présentée lors de sa séance du 7 juillet, version reprenant les demandes des membres du Comité pour que la parole des retraités et des personnes âgées puisse s'exprimer comme le prévoit la loi adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015. **La création de ces nouvelles instances ne va pas dans le sens d'une meilleure représentation des retraités et personnes âgées** alors que le vieillissement annoncé de la population devrait au contraire leur donner une bien meilleure visibilité. Nous pensons qu'une occasion a été manquée et que la disparition du CNRPA et des CODERPA est un mauvais coup porté au monde des retraités et des personnes âgées, alors qu'il aurait fallu au contraire les renforcer en élargissant leur champ d'intervention.

La composition du collège des représentants des retraités et personnes âgées du HCFEA (dans la formation spécialisée dans le champ de l'âge) doit exclusivement **comprendre des associations de personnes âgées et des unions syndicales confédérales de retraités.**

Concernant les CDCA il est demandé que l'équilibre actuel (dans les CODERPA) entre associations et structures issues des organisations syndicales soit maintenu. **Il est aussi demandé que les futurs membres de la formation âge soient issus d'organisations ou associations membres du HCFEA conformément à leur représentativité territoriale.**

Ce n'est qu'avec ces améliorations que le CNRPA pourrait revoir sa position et adopter un avis favorable à l'égard de ces projets.

Le CNRPA se rapprochera de l'Association des départements de France pour envisager la préparation du fonctionnement type de ces nouvelles instances départementales.



CFR

RETRAITE

Régime universel de retraite

Le projet CFR est terminé. Nous espérons qu'il sera le document fondateur d'une loi s'appliquant à chacun, quelle que soit sa catégorie professionnelle, de façon à préserver l'équité entre toutes les catégories, seule loi capable également de préserver le système de retraite par répartition auquel la France est très attachée et par conséquent de pérenniser les prestations.

La CFR ne cache pas les difficultés de mise en œuvre de cette démarche ambitieuse, mais elle a préféré limiter à 5 ans la période au cours de laquelle les études techniques et les concertations indispensables devront s'organiser. Le texte ne masque pas les problèmes restant à résoudre, mais sa précision actuelle paraît suffisante pour permettre au monde politique, et en particulier aux futurs candidats à l'élection présidentielle de 2017, de réagir. Par ailleurs, cette initiative renforcera la position médiatique de la CFR, sans bien sûr occulter ses efforts dans ses autres domaines d'activité, santé et autonomie par exemple.

Amélioration de la santé financière de l'Assurance vieillesse (CNAV)

Après 11 ans de déficit la CNAV revient à l'équilibre, voire à un léger excédent. Cette amélioration s'explique par le quasi gel des pensions indexées sur l'inflation, pour partie aussi par une dynamique des cotisations liées à la progression significative des salaires et de la masse salariale, mais surtout - c'est le principal facteur de rétablissement des comptes - par le plein effet du relèvement à 62 ans de l'âge légal de départ à la retraite (loi de 2010). La Cour des comptes chiffre ce dernier facteur à 5,1 milliards d'euros par an. Toutefois, le coût des départs anticipés liés aux décrets de 2014 et au dispositif « pénibilité » croîtra encore de 13% cette année, à 2,7 milliards d'euros.

Rapport annuel du COR

Ce rapport du 15 juin est moins pessimiste que celui de 2015, mais, malgré l'utilisation d'un taux de chômage de 7 %, il estime que l'insuffisance de financement, au rythme d'environ 5 milliards d'euros chaque année, devrait encore durer 25 ans..., cette insuffisance étant essentiellement due au déséquilibre persistant des comptes Agirc/Arrco malgré l'accord du 30 octobre 2015. Le déficit important de la fonction publique et des régimes spéciaux n'est pas pris en compte puisque l'Etat le compense automatiquement. Cette situation n'est évidemment pas tenable eu égard à l'équité. Elle ne sera pas tenable non plus pour le futur régime unifié Agirc/Arrco puisque les réserves de l'Arrco utilisées actuellement pour permettre aux deux régimes (tous deux déficitaires) de verser 100 % de leurs prestations, s'éteindront vers 2023 si la mise en place d'un régime universel est d'ici là, soit retardée, soit refusée. Un nouveau recul de l'âge de la retraite, infiniment souhaitable le plus vite possible sans évidemment attendre cette échéance, ne pourrait alors éviter une nouvelle réforme forcément douloureuse pour les retraités.



SANTE

La commission Santé qui s'est réunie le 7 juin 2016 a notamment poursuivi ses travaux sur le thème des enjeux de la complémentaire santé pour les retraités en tenant compte des débats de la dernière assemblée générale de la CFR.

Malgré les craintes de difficultés pour les pouvoirs publics de faire aboutir le dossier de la labellisation des contrats complémentaires santé des + de 65ans, il importe que la CFR confirme les positions en faveur de l'accès du plus grand nombre de retraités, notamment de condition modeste, à une couverture complémentaire santé à un coût acceptable.

A cet effet ont été confirmées les notions d'un panier de soins correspondant aux contrats responsables, induisant une logique de tarifs administrés et d'un cahier des charges décrivant, à notre point de vue, les caractéristiques de la labellisation. Un courrier dans ce sens sera adressé à la direction de la Sécurité Sociale au Ministère des affaires sociales.

Simultanément à ces propositions, est également confirmée l'option de relancer l'action judiciaire contre la discrimination selon l'âge en matière de complémentaire santé.

La commission a examiné le rapport de l'IGAS sur les aides fiscales et sociales à la complémentaire santé, ainsi que la note de « Terra Nova » intitulée « complémentaire santé : sortir de l'incurie ».

Les travaux de la commission ont ensuite porté sur les sujets suivants :

- loi sur la fin de vie (Clayes-Leonetti) : nécessité pour les fédérations membres de la CFR de contribuer à l'information sur ce thème délicat. L'idée de recourir à des témoignages mérite d'être explorée.

- prévention-promotion de la santé des retraités :

La gestion individuelle de sa santé ou adopter les meilleurs comportements pour préserver sa santé et son bien-être... afin de bien vieillir ! Ce thème est largement pris en compte par de nombreux opérateurs et les offres ne manquent pas. La nouveauté est que les caisses de retraite (CNAVTS, MSA, RSI) et les pouvoirs publics (Santé Publique France, la nouvelle agence récemment créée, issue de l'INPES et de l'INVS) ont décidé d'unir leurs forces pour faire des propositions concrètes et d'offrir des ateliers sur l'ensemble du territoire.

Ne serait-il pas opportun que nos organisations concluent des partenariats pour faire connaître ces offres et être des prescripteurs au niveau régional et local des actions proposées ?

Cette question sera à approfondir pour l'implication des fédérations.

- la santé connectée : c'est l'usage combiné des technologies de l'information, de la communication, de l'internet... à des fins cliniques thérapeutiques, éducationnelles, administratives.

Aujourd'hui se développent de nombreuses offres d'applications pour smartphone, pour faire de « m-santé » pour mobile-santé ! Elles sont avant l'utilisateur mais elles peuvent aussi être reliées à s'avérer très performantes pour le suivi de les diabétiques.



d'appareils connectés, l'auto-mesure, c'est la tout informatives pour la dimension médicale et certains patients comme

Nous sommes incontestablement au début du développement des nouvelles technologies dans le champ médical proprement-dit, la télésanté, la télémedecine, l'aide au diagnostic, à la prescription, le suivi des patients, la robotisation de certaines fonctions.

Au-delà de l'information à diffuser, des conseils de précaution et de prudence à recommander dans l'achat d'appareils connectés..., la commission santé de la CFR demeurera en veille aussi sur les aspects de la gestion des données personnelles, leur protection, leur conservation, sur la question de la tarification des actes, etc.

La commission demeure également attentive au débat sur le prix des médicaments innovants (assemblée associative du CISS le 20 juin 2016).

Elle envisage par ailleurs de faire des recherches sur les réseaux de soins, afin d'être en mesure de fournir des informations pratiques aux retraités.

EUROPE

Le CA (reporté) de la Plateforme Age s'est tenu le 17 juin.

Deux points importants pour l'organisation étaient à l'ordre du jour :

- La redéfinition des manières de travailler dans les Task Forces (TF) à partir des conclusions remises par l'évaluatrice externe ; rappelons que les échanges (via internet) au sein des 14 TF thématiques (ouvertes à tous les membres et à des experts extérieurs proposés par ces derniers) sont la manière de participer concrètement tout au long de l'année à l'élaboration des positions de AGE sur ses différents programmes.

Ont été décidés : une plus grande visibilité des principaux thèmes inscrits à l'agenda européen accompagnée d'une mobilisation plus forte des TF concernées ; un plan annuel de travail pour chaque TF ; une mise en valeur des travaux réalisés en parallèle par les différentes TF et des résultats atteints ou à viser ; une liaison plus étroite avec les chargés de mission formant l'équipe de AGE dédiée aux TF (un modérateur choisi parmi les membres sera nommé pour chaque TF) ; possibilité pour des membres de travailler sur d'autres thèmes que ceux choisis, mais avec la contrainte d'un autofinancement par les membres.

- Mise en place dès cet été d'une réflexion stratégique pour la période 2018-2020 (nouvelle période de financement possible par la CE) et présentation d'un plan d'ici à un an : ceci concerne les finalités de l'action de AGE, les programmes (notamment la part consacrée aux études), le développement des adhésions (aujourd'hui stagnantes ou en retrait), les financements (par la CE, les membres, le partenariat), l'implication des membres, la taille de l'équipe permanente...

Cette mise à jour était prévue dans le processus d'organisation de AGE puisque des objectifs précis doivent être présentés pour obtenir des financements européens sur des programmes sur trois ans (actuellement de la DG Justice ; il en sera probablement encore de même demain).

Mais les critiques exprimées depuis l'an dernier par les membres italiens et français de AGE (les deux groupes principaux d'adhérents) obligent à un exercice de révision plus en profondeur.

Le programme de l'AG 2016 a été adopté à cette occasion : elle se tiendra sur un jour et demi les 16 et 17 novembre et sera suivie d'une conférence le 18 consacrée à la question des droits des personnes âgées dans le cadre de la stratégie de la « Région Europe » de l'ONU (examen de la réalisation des objectifs 2012-2017 du plan international de Madrid sur le vieillissement de 2002) et à la question des environnements favorables aux âges.

DÉLÉGUÉS CFR

Le 15 juin dernier, nous avons organisé à Lyon une journée de formation OSS (Observatoire Seniors Société) pour dix nouveaux Délégués Départementaux CFR de la région Rhône-Alpes. Cette formation permet de préparer les participants aux entretiens avec les Députés/Sénateurs en leur fournissant une « boîte à outils » et en expliquant comment l'utiliser de manière efficace. Elle permet également de préciser les objectifs de la CFR. Cette journée a été appréciée par tous les participants.

Le Bureau de la CFR a défini les deux sujets prioritaires pour rencontrer les Parlementaires :

- Reconnaissance officielle de la CFR
- La retraite universelle.

Actuellement, il manque dans le réseau OSS un Délégué CFR pour la région Auvergne. D'autre part, nous recherchons 20 Délégués départementaux CFR (voir liste en annexe 1). Les personnes qui souhaitent faire partie du réseau OSS peuvent contacter Michel Amary - Email : michel.amary@bbox.fr

NOS FEDERATIONS

Mission Santé FNAR



Audioprothèses

Dans un communiqué de presse du 16 juin (cf. Annexe 2), le CISS (Collectif interassociatif sur la santé) dont la FNAR est membre, réclame une politique énergique en vue de faciliter l'accès aux audioprothèses et permettre aux personnes âgées dont l'acuité auditive est diminuée de s'appareiller ; actuellement, bon nombre d'entre elles y renoncent en raison d'un prix très élevé et d'un niveau de remboursement (Assurance maladie et Complémentaires santé) tout à fait insuffisant. Chacun sait quel impact peut avoir une mauvaise capacité auditive en matière de bien-être, de relations sociales, d'accidentologie...

En février dernier déjà, constatant le sous-équipement des Français en audioprothèses et les prix élevés des appareillages, l'Autorité de la concurrence s'est autosaisie pour étudier la situation dans le secteur et repérer les éventuels obstacles à une baisse des prix.

Récemment, l'Agence France Presse annonçait que parmi les directives concernant la « labellisation » des contrats de complémentaire santé proposés aux personnes de plus de 65 ans figurerait le principe d'un remboursement d'au moins 450€ sur l'acquisition d'une prothèse auditive.

Faut-il voir dans ces initiatives un effet de l'action menée depuis longtemps déjà par diverses associations, dont le CISS ?

Représentation des Usagers au sein des Etablissements de santé :

La Loi du 26 janvier 2016 fait évoluer la représentation des usagers et le fonctionnement de la démocratie sanitaire : les Commissions des relations avec les usagers pour la qualité de la prise en charge (CRUQPC) deviennent des Commissions des usagers. Un décret du 1er juin, paru au JO du 3 juin en précise la composition et les missions. Les Commissions des usagers pourront définir un

"projet des usagers" et, pour la première fois, le Président de ces Commissions sera élu. Le décret précise les procédures.

Les Commissions des usagers sont maintenant définies par les articles R1112-80 et R1112-81 du Code de la santé publique.

Contact : Alain Laforêt ou mission.sante.fnar@orange.fr

Vers un label « Aides techniques »

La FNAR a participé à la préparation de ce référentiel de qualité de **service pour les aides techniques** avec des associations de personnes en situation de handicap et syndicats professionnels du secteur. Il s'agit d'exiger une bonne présentation des produits, des prix clairs, des délais de livraison raisonnables et un service après-vente sans ruptures. Ce référentiel devrait prendre la forme d'un label de qualité.



Un label pour améliorer la qualité des services associés aux aides techniques pour les personnes en situation de handicap et les personnes âgées

À la demande d'un Collectif composé de 10 organisations, Handéo se voit confier la mission de déployer un nouveau label portant sur la qualité des services associés à la délivrance d'une aide technique, depuis l'avant-vente jusqu'au service après-vente.

Le label Cap'Handéo "Aides techniques", dévoilé aujourd'hui, doit permettre de faciliter ce repérage par les personnes en situation de handicap et par les personnes âgées.

Répondre aux besoins et attentes des usagers

Si les aides techniques s'inscrivent dans le prolongement des aides humaines et contribuent pleinement à l'autonomie des personnes - qu'elles soient en situation de handicap ou âgées - leur recours reste limité. C'est en tout cas le constat établi par l'IGAS en avril 2013 dans son rapport sur l'évaluation de la prise en charge des aides techniques : une absence de pilotage couplée à une multiplicité de financement possible, des délais de prise en charge longs, des informations limitées données aux usagers...

Devant ces constats partagés, des représentants d'utilisateurs et des acteurs des aides techniques ont souhaité engager une réflexion commune sur les attendus en termes de services rendus pour l'achat d'un produit. Une démarche qui vise à améliorer la qualité de l'offre à destination des personnes en situation de handicap et des personnes âgées, leur permettant ainsi de bien vivre à domicile et dans la cité.

Élaboration du référentiel-socle

Le Collectif a réuni autour de la table 10 associations et organisations : AFM-Téléthon, ANFE, APF, CERAH, CEREMH, FEDEPSAD, FNAR, SNADOM, UFAT et UNPDM. Les travaux, animés par Handéo entre juillet 2014 et février 2016, ont permis d'aboutir à un référentiel composé de 5 thématiques et 17 caractéristiques. Sur la base des besoins et attentes des usagers, ce référentiel constitue le socle du label Cap'Handéo "Aides techniques" dont le déploiement a été confié à Handéo, s'inspirant des dispositifs "Services à la personne" et "Services de mobilité" existants.

Ce nouveau label s'adresse aux organismes proposant des services associés à la vente d'une aide technique (fabricants, distributeurs, prestataires...) à destination des personnes en situation de handicap et des personnes âgées, depuis l'avant-vente jusqu'au service après-vente. Il s'appliquera dans un premier temps aux aides à la mobilité avant d'être étendu à d'autres types d'aides. Surtout, il devrait permettre d'une part de repérer plus facilement les opérateurs ayant adapté leur offre aux spécificités d'accompagnement de ces publics, et d'autre part de faciliter les relations entre les acteurs de l'accompagnement (aidants proches et/ou professionnels) et ceux du soin.



Depuis sa création en 2007, l'association Handéo contribue à une meilleure connaissance des besoins en aides humaines pour les personnes en situation de handicap via l'Observatoire national des aides humaines, et à une meilleure prise en compte de leurs attentes via le déploiement de labels / certification qualité.

Contact presse : Julien Paynot, directeur général Handéo - julien.paynot@handeo.fr / 01 43 12 19 29

A... COMME ASSOCIATIONS



Le 31/05 : Rencontre région Franche-Comté

La 3^e réunion des principaux acteurs de la région a eu lieu à Montferrand le Château. Etaient représentés les retraités de Peugeot Sochaux, FAR25, le Coderpa du Doubs, le club de Pontarlier (+ 400 adhérents), les membres de l'OSS et, pour la première fois, la fédération des clubs de retraités du Jura, non affiliée à une fédération nationale.

L'animation de cette réunion était assurée par Alain Gidon, Vice-président de la FNAR, qui a présenté et commenté un diaporama portant sur la composition, l'organisation et les actions de la CFR et permettant à chacun d'intervenir pour entamer un dialogue fructueux.

Avec la représentante du Jura, il a été envisagé de renouveler cette opération lors d'un Conseil d'Administration de sa fédération, voire, a-t-elle suggéré, lors d'une AG. Si pour certains cette matinée a été une utile piqure de rappel, pour d'autres elle fut l'occasion de nombreuses découvertes, très positives.

Le 14/06 : Réunion de la section Ile de France de l'ADREP (anciens IBM)

Lors de la rencontre à Paris, Marie Claude Soumy, Secrétaire générale, et Michel Ménard, Trésorier, ont rappelé les objectifs de l'association et présenté les comptes.

Michel Peiger a fait le point sur la Mutuelle du Personnel IBM. Forte de 47.000 personnes protégées et de 40,8 M € de cotisations perçues en 2015, elle est appréciée par 95 % des adhérents. Il a commenté plusieurs mesures gouvernementales (Aide à la Complémentaire Santé, Accord National Interprofessionnel, Labellisation des contrats seniors...) qui segmentent le marché de la complémentaire-santé, réduisent sensiblement les possibilités de mutualisation entre les adhérents et sont au détriment des populations les plus âgées.

Christian Bourreau, Président de l'UFR-rg, a rappelé le caractère incontournable de la répartition, régulièrement confirmée depuis 70 ans par notre pays.

Il a souligné l'émiettement de nos 40 régimes de retraite – dont chacun a une démographie propre – ce qui nécessite un jeu complexe de compensations, subventions, cotisations exorbitantes... Le résultat est un système opaque, illisible et injuste qui inquiète les jeunes générations. Il a conclu avec la CFR qu'il fallait refonder la retraite en France et aller vers la retraite universelle.

Gérard Hentgès, responsable de l'informatique de l'ADREP, a fait une démonstration de l'utilisation du site de l'association.

Jean Pierre Delmas, délégué régional Ile de France Ouest, a fait des rappels sur le capital décès IBM, le Compte Epargne dans l'entreprise Esalia, Agira pour le suivi des assurances vies et les activités du CARA (Club des Anciens, Retraités et Actifs d'IBM)

Ces interventions ont été appréciées et saluées par les participants, très satisfaits. Une réunion réussie donc, tout comme celles organisées précédemment à Montpellier et Nice par les délégués régionaux locaux.



Abonnez-vous au « Courrier des Retraités »

- 5 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est collecté par votre association adhérente à l'UFR-rg ou à la FNAR
- 10 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est individuel.

Contact : FNAR/UFR-rg- 83/87 avenue d'Italie- 75013 PARIS

Mesdames et Messieurs les présidents d'associations, merci de transmettre cet AFJ aux membres de votre bureau et à vos adhérents pour leur montrer les actions de nos fédérations.

A tous les destinataires : afin de ne pas interrompre la diffusion de l'AFJ, n'oubliez pas de nous signaler tout changement d'adresse mail.

Prochaine parution le 02 SEPTEMBRE 2016



*Nous vous souhaitons un bel été,
des journées ensoleillées et détendues
en famille et avec les amis !*

ANNEXE 1**Départements sans Délégués Départementaux CFR**

DEP	LIBELLE	REGION
03	Allier	AUVERGNE
04	Alpes-de-Haute-Prov.	PROVENCE ALPES COTE D'AZUR
05	Hautes-Alpes	PROVENCE ALPES COTE D'AZUR
07	Ardèche	RHONE ALPES
15	Cantal	AUVERGNE
19	Corrèze	LIMOUSIN
23	Creuse	LIMOUSIN
30	Gard	LANGUEDOC ROUSSILLON
42	Loire	RHONE ALPES
50	Manche	BASSE NORMANDIE
52	Haute-Marne	CHAMPAGNE ARDENNES
54	Meurthe-et-Moselle	LORRAINE
55	Meuse	LORRAINE
58	Nièvre	BOURGOGNE
66	Pyrénées-Orientales	LANGUEDOC ROUSSILLON
72	Sarthe	PAYS DE LOIRE
73	Savoie	RHONE ALPES
86	Vienne	POITOU CHARENTES
93	Seine Saint Denis	ILE DE FRANCE
94	Val-de-Marne	ILE DE FRANCE

ANNEXE 2



Collectif Interassociatif Sur la Santé

- Communiqué de presse -

Paris, le 16 juin 2016

Faciliter l'accès à l'audioprothèse !

Le déficit auditif est une question de santé publique, tant par ses causes que par ses effets. En dehors de cas particuliers, l'appareillage apparaît comme la solution la plus courante aujourd'hui. Le laboratoire d'appareillage occupe une place particulière dans l'offre de soins : délivrance, adaptation, installation et suivi de l'installation y sont réalisés. Il subsiste cependant des restes à charge élevés pour un trop grand nombre de personnes, malgré les efforts conduits dans certains réseaux de soins assurantiels. La récente autosaisine de l'Autorité de la concurrence justifie la position publique prise aujourd'hui par le Collectif Interassociatif Sur la Santé.

Des solutions dangereuses doivent être écartées

- Les effectifs d'audioprothésistes croissent avec le volume de prescription et, hors cas particuliers, il n'est pas observé de difficultés d'accès aux laboratoires d'audioprothèse. Il convient donc de se méfier des solutions visant à libérer le *numerus clausus* dans une perspective de régulation des prix par l'augmentation de la concurrence. L'exemple désastreux de l'optique, un anti-modèle, est là pour en témoigner.
- Le découplage du bien (appareil) et du service d'audioprothèse (suivi), connue sous la terminologie « *cost-plus* » pour ses effets inflationnistes, du fait du paiement à l'acte qui en découlerait pour les consultations de suivi, aurait en outre des effets désastreux sur l'adhésion des patients qui conditionne l'efficacité thérapeutique. Une telle mesure exposerait les patients, d'un côté, au prix d'un appareil, plus ou moins bien remboursé, et de l'autre côté, au renoncement à un suivi qui ne serait pas pris en charge. Cette stratégie serait d'autant plus curieuse que la mise en place de paiement forfaitaire est recommandée pour de nombreux services de santé.

Une politique résolue pour affronter un défi de santé publique

1. Définir des prix limite de vente (PLV) pour tous dispositifs médicaux remboursables correspondant aux bases de remboursement de l'Assurance maladie.
2. Augmenter le taux de remboursement des audioprothèses par l'Assurance maladie.
3. Augmenter le plancher de prise en charge par les organismes complémentaires d'assurance maladies.
4. Garantir au patient, quel que soit son lieu de vie (domicile, EPHAD...) un droit au suivi sur place ou à distance.
5. Mettre en œuvre des sanctions contre les pratiques commerciales trompeuses sur les prix de l'audioprothèse.

La note complète de position du CISS est accessible sur www.leciss.org/publications-documentation/enquetes-tribunes-plaidovers-du-ciss.

Contact presse :

Marc Paris – Responsable communication – Tél. : 01 40 56 94 42 / 06 18 13 66 95

ADMD - AFD - AFH - AFM - AFPric - AFVS - AIDES - Alliance du Cœur - Alliance Maladies Rares - ANDAR
APF - Autisme France - AVIAM - Epilepsie France - Familles Rurales - FFAAJR - FNAIR - FNAISY - FNAR - FNATH - France Alzheimer
France Parkinson - FSF - Générations Mouvement - La CSF - Le LIEN - Ligue Contre le Cancer - Médecins du Monde
SOS Hépatite - TransHépatite - UAFLMV - UNAF - UNAFAM - UNAFTC - UNAPEI - UNISEP - UNRPA - Vaincre la Mucoviscidose - VMEH



Échos

www.retraite-cfr.fr

conf.retraites@wanadoo.fr



N° 025 - JUIN 2016

La lettre d'information de la CFR aux ASSOCIATIONS

Un nouvel emballement médiatique consistant – très maladroitement – à tenter d'opposer les générations a nécessité une réaction rapide de la CFR. Au titre provocateur de la « Guerre des âges », cette émission de télévision diffusée à une heure de grande écoute sur une chaîne publique a permis de préciser - sans velléité mais avec force - les valeurs portées par la CFR et, notamment, celle de l'intergénérationnalité. La tribune qui a été adressée à la presse écrite à ce sujet a fait l'objet de publications sur le site internet du journal « L'express-L'Expansion » et dans celui de la revue « Capital ». Vous trouverez dans l'encart ci-dessous les adresses URL permettant de les consulter.

Le Président, P. Erbs

Le Président d'honneur, F. Bellanger

RÉUNION DU BUREAU DU 13 JUIN 2016

La réunion a été consacrée au déroulement de l'assemblée générale du 25 mai et au dossier « Retraite universelle ».

L'assemblée générale : Après avoir entendu les rapports d'activité des Commissions (cf. CFR Échos n°025 du 15 mai 2016) dont la qualité des travaux a été unanimement reconnue, le Président a présenté le rapport d'activités 2015 du Conseil d'administration qui portait notamment sur le suivi de l'actualité, la communication interne et externe, les interventions auprès des Pouvoirs publics et les relations des Délégués de région avec les parlementaires. Le rapport d'orientation pour l'année 2016 s'articule autour de quatre grands axes ou dossiers : la communication, le régime universel de retraite, la régionalisation et la reconnaissance de la CFR.

Le dossier « Retraite universelle » : Le Bureau a validé quelques précisions apportées sur deux articles du projet de loi ; la préparation d'une note d'introduction au projet précisera le sens de la démarche entreprise et les grandes lignes du texte qui sera mis à disposition des Délégués CFR au plus tôt en vue de sa présentation aux parlementaires.

Le prochain Bureau fixé au 11 juillet traitera de l'organisation régionale, de la communication interne et externe ; il procédera à l'évaluation du contenu des décrets relatifs à la mise en place des Comités Départementaux de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) qui se substituent aux CODERPA.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 MAI 2016

Le Conseil a reconduit le Bureau : Président : Pierre Erbs – Secrétaire général : M. Riquier/Adjoint : J. Catherine. Vice-présidents : FNAR : R. Barrot – Générations Mouvement : G. Vilain – Groupement CNR-UFRb : JC. Breugnon – UFR : C. Berder. Trésorier : P. Dubost/Adjoint : G. Bernard - Membres : C. Bourreau – C. Coeuré – S. Denis – Y. Humez.

MOBILISATION DU 9 JUIN

Une nouvelle fois nous n'avons pas été invités au mouvement qui s'est déroulé, il est vrai, sur des thèmes assez démagogiques dans lesquels nos adhérents, représentatifs de toutes les opinions de la population française ont des difficultés à se retrouver. La CFR a renouvelé sa désapprobation.

PROPOSITION DE PROJET DE LOI POUR UN SYSTÈME DE RETRAITE UNIVERSEL

Au delà de sa diffusion auprès de l'ensemble des autorités qui ont le pouvoir de décider de son inscription dans les instances qui doivent débattre de sa faisabilité et de la programmation de sa mise en œuvre (cf. ci-dessus), la CFR prépare pour le courant du 4^{ème} trimestre l'organisation d'un colloque avec la présence de personnalités reconnues du monde économique et politique.

LA CFR ET LES MÉDIAS - ÉMISSION TV « LA GUERRE DES ÂGES »

Cela n'était pas acquis, mais la presse s'est faite « correctement » l'écho des promptes réactions que le Président de la CFR a su mener auprès, notamment, de la presse écrite. Vous pouvez consulter ces réactions aux URL ci-dessous et, en cas de difficultés, dans les documents joints à l'envoi de CFR Échos.

L'express-L'Expansion : [http:// www.lexpansion.lexpress.fr/actualite/la-guerre-des-ages_1799698.html](http://www.lexpansion.lexpress.fr/actualite/la-guerre-des-ages_1799698.html)

Capital : <http://www.capital.fr/retraite/actualites/la-principale-association-de-retraites-veut-promouvoir-un-regime-universel-par-points-comme-en-suede-1136863>

IMPORTANT : Les documents qui peuvent être cités dans le texte ne sont pas nécessairement joints à l'envoi de la lettre. Dans ce cas, ils sont précédés du sigle « SI » et sont consultables sur le site Internet sous leurs rubriques habituelles



"Arrêtez d'opposer jeunes et retraités!"



Exit l'image du retraité dans un transat au soleil. Pour Pierre Erbs, président de la Confédération Française des Retraités, il est nécessaire d'arrêter d'opposer actifs et retraités si l'on souhaite préparer l'avenir. Explication.

Faut-il créer entre les Français de nouvelles divisions? C'est en tout cas le parti pris par l'émission [L'angle éco](#) du mardi 31 mai sur France 2. À coups de clichés, François Lenglet a voulu opposer jeunes et [retraités](#).

Rien ne nous a été épargné: retraités passant leurs vies [en croisière](#), [patrimoine immobilier](#) acquis sans effort, [fonds de pension américains](#) faisant pression sur les entreprises qui licencient. Dans ce tableau, les "papy et mamy boomers" qui assurent la [garde de leurs petits-enfants](#), [aident financièrement](#) leurs enfants et [s'occupent de leurs parents âgés](#) ne se sont pas reconnus.

Certes, une génération a bénéficié de circonstances favorables: la croissance donnait du travail à tous, l'inflation permettait une évolution rapide des salaires, toutes conditions qui ne se retrouvent plus aujourd'hui, mais faut-il en accuser les retraités? Entre temps sont passées des [crises économiques](#) et financières qui sont venues déséquilibrer nos économies et le [marché du travail](#).

"Une situation moins idyllique qu'on ne le croit"

Quelle est aujourd'hui la [situation des retraités](#)? Sont-ils les nantis dépeints dans cette

émission? Quelques chiffres permettront de remettre les idées en place. La [retraite moyenne](#) d'un salarié du privé est aujourd'hui de 1216 euros nets par mois, 54% des retraités percevant une retraite inférieure au [SMIC](#). Les veuves dont le montant des pensions de réversion est faible doivent le plus souvent compter sur l'[allocation de solidarité aux personnes âgées](#) (800 euros par mois). Dernière touche à ce tableau, 10% des retraités sont [en dessous du seuil de pauvreté](#).

LIRE AUSSI >> [A quoi ressemblera la retraite en 2050?](#)

Plus grave sans doute, les [Caisses de retraite complémentaire](#) épuisent leurs réserves pour financer leurs déficits annuels. Pour rétablir l'équilibre de leurs comptes, des mesures viennent d'être prises qui n'affectent dans un premier temps que les retraités. C'est pour les trois ans à venir un gel de leurs retraites complémentaires.

"Jeunes, seniors, même combat"

À plus long terme, d'autres mesures devront être prises pour [refonder notre système de retraite](#) et ceci concerne aussi bien les retraités actuels que les futurs retraités. Car la vraie question aujourd'hui pour les jeunes actifs est de savoir quelle sera leur retraite. La France est attachée à un système par répartition qui fait que les retraites versées une année sont financées par les cotisations de la même année. Si l'on veut maintenir ce système qui correspond à la demande forte de solidarité qui se manifeste dans notre pays, une réforme en profondeur doit être rapidement engagée.

C'est en ce sens que la [Confédération Française des Retraités](#) milite pour l'instauration en France d'un [système universel de retraite](#) c'est à dire un système qui donne à tous les mêmes droits à la retraite en contrepartie des mêmes obligations, un système qui sache s'adapter à la conjoncture économique et aux évolutions démographiques. Un certain nombre de pays nous montrent la voie à suivre.

Alors, guerre des âges? Non, même combat pour construire un pacte social qui donne à chacun sa place.

Par Pierre Erbs, président de la Confédération Française des Retraités.

LA PRINCIPALE ASSOCIATION DE RETRAITÉS VEUT PROMOUVOIR UN RÉGIME UNIVERSEL PAR POINTS COMME EN SUÈDE



Selon Pierre Erbs, président de la Confédération française des retraités, qui compte 1,5 million d'adhérents, seul ce régime universel peut éviter que notre système de retraites par répartition ne périclité.

Capital.fr : Les syndicats de salariés avaient appelé les retraités à manifester, jeudi 9 juin dans toute la France, pour défendre leur pouvoir d'achat. Mais la Confédération française des retraités (CFR), que vous présidez, n'a pas souhaité y participer. Pourquoi ?

Pierre Erbs : Tout simplement parce qu'on ne nous a pas invité. Malgré nos 1,5 millions d'adhérents, les syndicats nous oublient souvent ou, s'ils nous invitent, c'est pour servir de supplétifs. De toutes façons, nous ne nous serions pas joints à ces mouvements, car nos adhérents sont représentatifs de toutes les opinions de la population française. Beaucoup ne se seraient donc pas reconnus dans les mots d'ordres syndicaux, qui étaient souvent démagogiques. Il reste que ces manifestations sont révélatrices d'un malaise chez les retraités.

Capital.fr : A propos de leur pouvoir d'achat...

Pierre Erbs : Oui, les retraités sont loin d'être des nantis, qui mèneraient une vie de nababs entre croisières de luxe et villas sur la côte...

Capital.fr : Qui défend cette vision ?

Pierre Erbs : France 2. En tout cas, c'est comme cela que François Lenglet nous a caricaturés dans son émission «L'angle éco» du 31 mai dernier. La vérité, c'est que la retraite moyenne du secteur privé est de 1.216 euros net par mois, que plus de la moitié des retraités du privé (54 %) touche moins que le

Smic, et que les veuves ne pourraient pas vivre sans réclamer le minimum vieillesse (800 euros). Année après année, les pensions du privé représentent une part toujours plus faible du dernier revenu d'activité. Enfin, l'accord Agirc-Arrco d'octobre 2015 a programmé une baisse de 1% de notre pouvoir d'achat pendant trois ans, alors qu'il venait d'être gelé au cours des deux précédentes

Capital.fr : Comment faire pour améliorer notre système de retraite ?

Pierre Erbs : Ce qu'il faut faire, c'est plus qu'améliorer le système, c'est le refonder. Nous sommes favorables à un régime unique universel par points pour remplacer la multitude coûteuse et inégalitaire de régimes qui prévaut aujourd'hui. Ce régime universel supposerait les mêmes cotisations et les mêmes avantages que l'on soit salarié ou non-salarié, que l'on appartienne au secteur privé ou à la fonction publique et même que l'on travaille pour la SNCF, EDF, la RATP et les autres bénéficiaires d'un régime spécial. Nous réclamons l'égalité des Français devant la retraite. Notre confédération va d'ailleurs organiser un colloque sur le régime universel par points, qui se tiendra en novembre ou décembre prochain

Capital.fr : C'est le régime qui existe déjà en Suède...

Pierre Erbs : Effectivement, la Suède s'est engagée il y a une dizaine d'années dans cette réforme en profondeur. Le nouveau régime unique fonctionne, il est plus égalitaire et donne satisfaction aux Suédois. Plus récemment, l'Italie de Matteo Renzi s'est elle aussi engagée dans cette voie.

Capital.fr : Qui, avec la CFR, soutient cette refonte ?

Pierre Erbs : D'abord l'OCDE et le Conseil d'orientation des retraites, l'organisme paritaire chargé depuis l'an 2000 de conseiller le Premier ministre. Tous deux estiment que c'était là une solution réalisable et souhaitable. Et puis une partie de la classe politique et des syndicats commence à s'y intéresser, comme Alain Juppé à droite et certains écologistes à gauche, sans oublier bien sûr une grande partie de la CFDT.

Propos recueillis par Etienne Gingembre

La rédaction vous suggère aussi



Recevez nos newsletters